

ASSOCIATION

Les marchés financiers doivent être recadrés

► Pour l'ADPFF, la Bourse est un endroit sérieux qui doit servir à financer l'économie réelle. L'association écrit aux pouvoirs publics pour leur proposer ses solutions anticrise

Créée à l'initiative de professionnels, l'Association pour la défense du patrimoine financier français (ADPFF) veut en découdre avec le dogme du laisser-faire sur les marchés financiers. Son objectif : défendre les intérêts des sociétés cotées et des épargnants malmenés par les spéculateurs. « Nous défendons l'idée que ces derniers n'ont plus leur place sur un marché sérieux où l'investisseur se positionne sur un titre à moyen et long terme parce qu'il croit en la société qui l'a émis », affirme son président Jean-Yves Lefevre, responsable du master Gestion de patrimoine à l'Insec.

Mise sous tutelle des marchés.

Réfutant la soi-disant efficacité des marchés qui, en l'absence de contrôles, n'a en réalité conduit qu'à donner le pouvoir aux *hedge funds* - l'ennemi désigné -, l'association milite pour une reprise en main sévère de leur fonctionnement. « Il en va de l'économie réelle », souligne l'ADPFF. Celle-ci, dans un courrier qu'elle vient d'adresser au gouvernement, propose cinq pistes de réflexion, à commencer par la création d'un marché authentifié pour les investisseurs dont la valeur des actions sera certifiée par un organisme indépendant, mandaté par l'État. Cette « mise sous tutelle » serait momentanée, le temps d'accomplir les réformes de fond.

L'ADPFF plaide aussi pour l'instauration d'un « serpent financier » qui conduirait à encadrer la volatilité



JEAN-YVES LEFEVRE,
PRÉSIDENT, ADPFF

du cours des actions dans une limite de 10 % en plus ou en moins par rapport à leur valeur certifiée. Elle veut par ailleurs que les missions et les pouvoirs de l'AMF soient renforcés avec, entre autres, la mise en place d'un « bouclier *hedge funds* » opérationnel dès la levée de la mise sous tutelle des marchés. Dans le même temps, l'association souhaite que les rémunérations des opérateurs soient limitées et, enfin, que la France montre l'exemple en instaurant ces mesures d'urgence.

Ce remède interventionniste fera sans doute sourire certaines « *divas* » de l'*asset management*. Mais il se pourrait bien qu'il intéresse les intermédiaires qui doivent tous les jours rendre des comptes à leurs clients. «

Jean-Charles Naimi

 Pour aller plus loin

www.adpff.fr